



**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Peinture antisalissure.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Chugoku Paints B.V., Sluisweg 12, 4794 SW Heijningen, Po Box 73, 4793 ZH Fijnaart, The Netherlands  
Tel.+31-167-526100 - Fax +31-167-522059, E-mail: msdsregistration@cmpeurope.eu

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

ORFILA: 01 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon la Règlement (CE) No.1272/2008.**

Flam. Liq. 3 H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 4 H302	Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2 H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Lact. H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
STOT RE 2 H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Acute 1 H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**



GHS02



GHS05



GHS07

**Mention d'avertissement: Danger**



GHS08



GHS09

**Règlement (CE) No.1272/2008.**

**Mentions de danger:**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence:**

**Prévention:**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**Intervention:**

P305+P351+P338

P310

P391

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Recueillir le produit répandu.

**Stockage & Élimination:**

P501

Éliminer le contenu, récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Composants dangereux:**

Zinc Pyrithion.

4-bromo-2-(4-chlorophényl)-5- (trifluorométhyl)-1H-pyrrole-3- carbonitrile.

N-Butanol.

Paraffines Chlorées, C14-17 (52%).

Pour de plus amples détails concernant la santé et l'environnement, voir sections 11 &amp; 12.

**Informations additionnelles sur les dangers: Aucun****2.3 Autres dangers:**

Les enfants doivent être tenus éloignés jusqu'à ce que les surfaces traitées sont sèches.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent être effectuées dans une zone confinée, sur une surface en dur imperméable avec enceinte de protection ou sur un sol recouvert d'un matériau imperméable afin d'éviter des pertes et de réduire au minimum les émissions dans l'environnement, et que les quantités perdues doivent être récupérés en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**

Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (EC) n° 1272/2008, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail ou classée PBT/vPvB ou incluse dans la Liste Candidate. (\*) Voir section 16 pour le texte intégral.

Nom de la substance	Identifiants	%	Symbole	
Oxyde De Zinc. Reach #: 01-2119463881-32	EG-nr: 215-222-5	15-20		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 1314-13-2			H400 - Aquatic Acute 1 -
	Index: 030-013-00-7			H410 - Aquatic Chronic 1 -
				-
				M(ac)=1 M(chr)=1
Xylène (Mix). Reach #: 01-2119488216-32	EG-nr: 215-535-7	5-15		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 1330-20-7			H226 - Flam. Liq. 3 H319 - Eye Irrit. 2
	Index: 601-022-00-9			H304 - Asp. Tox. 1 H332 - Acute Tox. 4
				H312 - Acute Tox. 4 H335 - STOT SE 3
				H315 - Skin Irrit. 2 H373 - STOT RE 2
				-
Éthylbenzène. Reach #: 01-2119489370-35	EG-nr: 202-849-4	5-15		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 100-41-4			H225 - Flam. Liq. 2 -
	Index: 601-023-00-4			H304 - Asp. Tox. 1 -
				H332 - Acute Tox. 4 -
				H373-(**) - STOT RE 2 -
				-
1-Méthoxy-2-Propanol. Reach #: 01-2119457435-35	EG-nr: 203-539-1	5-10		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 107-98-2			H226 - Flam. Liq. 3 -
	Index: 603-064-00-3			H336 - STOT SE 3 -
				-
				-
Zinc Pyrithion. Reach #: 01-2119511196-46	EG-nr: 236-671-3	5-10		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 13463-41-7			H301 - Acute Tox. 3 H410 - Aquatic Chronic 1
	Index: -			H331 - Acute Tox. 3 -
				H318 - Eye Dam. 1 -
				H400 - Aquatic Acute 1 -
				M(ac)=100 M(chr)=100
4-Bromo-2-(4-Chlorophényl)-5-(Trifluorométhyl)-1H-Pyrrole-3-Carbonitrile. Reach #: -	EG-nr: 602-784-5	1-5		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 122454-29-9			H300 - Acute Tox. 2 H373 - STOT RE 2
	Index: -			H330 - Acute Tox. 2 H400 - Aquatic Acute 1
				H311 - Acute Tox. 3 H410 - Aquatic Chronic 1
				H372** - STOT RE 1 -
				M(ac)=10 M(chr)=10
Hydrocarbures En C10, Les Aromatiques, Le Naphtalène <1%. Reach #: 01-2119463583-34	EG-nr: 918-811-1	1-5		Mention de danger (*)
	CAS-nr: -			H304 - Asp. Tox. 1 -
	Index: -			H336 - STOT SE 3 -
				H411 - Aquatic Chronic 2 -
				EUH066 -
				M(ac)=1 M(chr)=1
N-Butanol. Reach #: 01-2119484630-38	EG-nr: 200-751-6	1-5		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 71-36-3			H226 - Flam. Liq. 3 H318 - Eye Dam. 1
	Index: 603-004-00-6			H302 - Acute Tox. 4 H336 - STOT SE 3
				H335 - STOT SE 3 -
				H315 - Skin Irrit. 2 -
				-

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

Nom de la substance	Identifiants	%	Symbole	Mention de danger (*)
Paraffines Chlorées, C14-17 (52%).	EG-nr: 287-477-0	1-5		H362 - Lact. -
	CAS-nr: 85535-85-9			H400 - Aquatic Acute 1 -
	Index: 602-095-00-X			H410 - Aquatic Chronic 1 -
Reach #: 01-2119519269-33				EUH066 - M(ac)=100 M(chr)=100

**SECTION 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

**Inhalation**

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

**Contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

**Contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

**Ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé****Inhalation**

L'exposition aux vapeurs peut présenter des risques pour la santé.  
Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Contact avec la peau**

Irritant pour la peau.

**Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

**Ingestion**

Nocif en cas d'ingestion.

**Effets différés potentiels sur la santé****Inhalation**

Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau**

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur

**Contact avec les yeux**

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur

**Ingestion**

Aucune donnée spécifique.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Note au médecin traitant**

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.  
La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements spécifiques**

Pas de traitement particulier.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction:**

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau

**Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau. Ne pas utiliser d'extincteurs à eau sur des produits contenant de la poussière de zinc.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Voir Section 10.

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition.

L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements.

Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur.

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

Eviter l'inhalation de poussières, vapeurs et aérosols de pistelage lors de l'application de la préparation.

Eviter l'inhalation de poussières (sable). Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir Section 8.

Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistelage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

**Protection contre l'incendie et l'explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément à mesure législative en vigueur.

**Notes sur le stockage en commun**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**Indications complémentaires pour les conditions de stockage**

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker entre 0°C et 40°C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver l'emballage hermétiquement fermé.

Tenir éloigné de toutes sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Application: Pistolet Airless, brosse, rouleau (Voir aussi le bulletin d'information technique)

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle et / ou valeurs limites biologiques									
	TWA8-ppm-mg/m <sup>3</sup>	TGG8-ppm-mg/m <sup>3</sup>	TWA8-ppm-mg/m <sup>3</sup>	VLA8-ppm-mg/m <sup>3</sup>	VME8-ppm-mg/m <sup>3</sup>	MAK8-ppm-mg/m <sup>3</sup>	NGV8-ppm-mg/m <sup>3</sup>	TLV8-ppm-mg/m <sup>3</sup>	TLV8-ppm-mg/m <sup>3</sup>
	STEL15-ppm-mg/m <sup>3</sup>	TGG15-ppm-mg/m <sup>3</sup>	STEL15-ppm-mg/m <sup>3</sup>	VLA15-ppm-mg/m <sup>3</sup>	VLE15-ppm-mg/m <sup>3</sup>	MAK15-ppm-mg/m <sup>3</sup>	KTV15-ppm-mg/m <sup>3</sup>	TLV15-ppm-mg/m <sup>3</sup>	Stel15-ppm-mg/m <sup>3</sup>
Oxyde De Zinc.	-/-	-/-	-/-	-/5	-/10	-/-	-/5	-/2	-/10
	-/-	-/-	-/-	-/10	-/-	-/-	-/-	-/10	-/10
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Xylène (Mix).	50/221	47/210	50/220	50/221	50/221	100/440	50/200	100/-	50/221
	100/442	100/442	100/441	100/442	100/442	200/880	100/450	150/-	100/442
	Skin	H	H	Skin	-	H	-	A4	D
Éthylbenzène.	100/442	49/215	100/441	100/441	20/88,4	20/88	50/200	20/-	100/442
	200/884	98/430	125/552	200/884	100/442	40/176	100/450	-/-	125/551
	Skin	H	H	Skin	-	H, Y	-	A3	D
1-Méthoxy-2-Propanol.	100/375	100/375	100/375	100/375	50/188	100/370	50/190	50/-	100/375
	150/568	150/563	150/560	150/568	100/375	200/740	75/300	100/-	150/568
	Skin	H	H	Skin	-	Y	H	A4	D
Zinc Pyrithion.	-/-	-/0,35	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4-Bromo-2-(4-Chlorophényl)-5-(Trifluorométhyl)-1H-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hydrocarbures En C10, Les Aromatiques, Le Naphtalène <1%.	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-Butanol.	-/-	-/-	50/154	-/-	-/-	100/310	15/45	20/-	20/62
	-/-	-/-	-/-	50/154	50/150	100/310	30/90	-/-	-/-
	-	-	H	Skin	-	Y	H	-	D
Paraffines Chlorées, C14-17 (52%).	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	0,3/6	-/-	-/-	-/-
	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	H	-	-	-

Europe - TWA=Time Weight Average (8hr) - STEL=Short Time Exposure Limit (15m) - SCOEL// The Netherlands - TGG=Tijd Gewogen Gemiddelde - SZW// U.K. - TWA=Time Weighted Average (8hr) - STEL=Short Time Exposure Limit (15m) - H.S.E. Health and Safety Commission // España - VLA=Valores de Exposición Diaria (ED-8hr) & Exposición de Corta Duración (EC-15m) - Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España, Ministerio de Trabajo e Inmigración, INSHT // France - VME=Valeurs limites de moyenne d'exposition (8hr) & VLE=Valeurs limites d'exposition à court terme (15m) - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France; INRS // Deutschland - AGS - 8 Std/15 min. - TRGS 900 // Sverige - NGV=Nivågränsvärde (8t) & KTV=Korttidsvärde (15m) - Arbetsmiljöverket // ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienist) - TLV=Threshold Limit Value - 8 hr/15 min. - (Italia, Portugal) // België - TLV=Threshold Limit Value (8u) - STEL=Short Time Exposure Limit (15m) - Grenswaarden voor Beroepsmatige Blootstelling (GWBB)

**Notations:**

A1: Confirmé comme cancérigène pour humain.

A2: Suspecté cancérigène pour humain.

A3: Confirmé comme cancérigène pour animaux avec pertinence inconnue pour les humains.

A4: Non comme cancérigène pour les humains.

A5: Non suspecté comme cancérigène humain.

C: La substance entre dans le champ "protection contre les risques d'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail"

D: L'absorption de la substance par la peau, les muqueuses ou les yeux est une partie importante de l'exposition totale.

L'absorption peut résulter de deux contacts directs et par la présence dans l'air.

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

H (Skin): Indique un risque d'absorption par la peau.

Inh.dust: Poudre inhalable

M: Lorsqu'il est exposé ci-dessus limite l'irritation se produit ou il ya danger d'intoxication aiguë. Par conséquent, le travail doit être organisé de façon que l'exposition au-dessus des limites d'exposition professionnelle ne se produit jamais.

Sen: La substance peut, à des personnes sensibles, provoquer une réaction d'hypersensibilité, même à des expositions inférieures à la VLEP.

Y: Les substances présentant un risque négligeable pour le fœtus aussi longtemps que les limites sont respectées.

Z: Les substances dans lesquelles le risque d'endommager le fœtus ne peut pas être exclue, même lorsque mentionné les valeurs limites sont maintenus.

**DNEL**

DNEL - Non disponible

**PNEC**

PNEC - Non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate.

Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Mesures de protection individuelle:**
Protection respiratoire:


Si les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils devraient utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140, équipé d'un filtre adapté à la fois aux particules et aux vapeurs et conforme à la norme EN 14387, présentant un facteur de protection caractéristique d'au moins 10 (par exemple, A2P3).

Le ponçage sec, le découpage de flamme et/ou la soudure du film de peinture sec provoqueront la poussière et/ou les vapeurs dangereuses. Le ponçage humide devrait être utilisé dans la mesure du possible. Si l'exposition ne peut pas être évitée par la fourniture de ventilation d'échappement local, le matériel de protection respiratoire approprié devrait être utilisé.

Protection des mains:


Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants (EN374). Les gants Viton offrent une bonne protection contre les contacts intenses avec la plupart des solvants, par ex. lors d'une immersion totale dans le solvant. Les gants en nitrile offrent une bonne protection pendant l'application au pistolet. Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit. Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

**Gants pour exposition répétée ou prolongée (temps de passage > 480 min) - Haute Protection:**
**Matériau:**

Gants en Polyéthylène (PE)

**Épaisseur minimum:**

0,062mm

**Résistance chimique:**

Élevée



**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

<b>Gants pour exposition répétée ou prolongée (temps de passage 240 - 480 min) - Haute Protection:</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur minimum:</b>	<b>Résistance chimique:</b>
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
<b>Gants pour exposition répétée ou prolongée (temps de passage 120 - 240 min) - Protection moyenne:</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur minimum:</b>	<b>Résistance chimique:</b>
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
<b>Gants pour exposition répétée ou prolongée (temps de passage 60 - 120 min) - Protection moyenne:</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur minimum:</b>	<b>Résistance chimique:</b>
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
<b>Gants pour exposition de courte durée / protection contre les projections (temps de passage 30 - 60 min)</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur minimum:</b>	<b>Résistance chimique:</b>
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants en Nitrile	0,31mm	Élevée
<b>Gants pour exposition de courte durée / protection contre les projections (temps de passage 10 - 30 min)</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur minimum:</b>	<b>Résistance chimique:</b>
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants en Néoprène	<0,4mm	Élevée
Gants en Nitrile	0,175mm	Élevée
<b>Gants inadaptés - liste non exhaustive (temps de passage &lt;10 min):</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur (ou moins)</b>	
Gants en caoutchouc naturel	0,75mm	
Gants en Nitrile	-	
Gants en Néoprène	0,75mm	
Gants en Butyle	0,50mm	

En raison de bon nombre de facteurs (par exemple, la température, l'abrasion), il se peut que la durée d'utilisation de gants de protection chimique soit, dans la pratique, bien plus courte que le temps de perméation défini lors des tests. UTILISEZ des gants PE en tant que sous-gants en cas de conditions difficiles (par exemple, exposition élevée, composition ou propriétés inconnue(s) des produits chimiques).

**Protection des yeux:**


Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides (EN166).

**Protection de la peau:**


Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**Mesures de protection environnementale:**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Apparence:**

(a) État physique	: Liquides
(b) Odeur	: Caractéristique
(c) Odour threshold	: Essai non faisable en raison de la nature du produit.
(d) pH	: Non applicable en raison de la nature du produit.
(e) Point de fusion/point de congélation	: Non applicable en raison de la nature du produit.
(f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable en raison de la nature du produit.
(g) Point d'éclair	: 32°C Méthode: ASTM D3278-96 (Re-appr.2004)
(h) Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable en raison de la nature du produit.
(i) Densité des vapeurs	: Plus lourdes que l'air
(j) Densité apparente	: 1,47 g/cm <sup>3</sup> Méthode: ASTM D1475-98
(k) Solubilité dans l'eau	: Pas soluble
(l) Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable en raison de la nature du produit.
(m) Température d'auto-inflammabilité / de décomposition	: Essai non faisable en raison de la nature du produit.
(n) Viscosité	: ISO (2431:1993) 6mm: >60s - FC4 (ASTM D-1200-10): >200s
(o) Propriétés explosives	: Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange explosible de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.
(p) Propriétés comburantes	: Non disponible

Nom de la substance	(q) Lim.inférieure d'explosion	(r) Taux d'évaporation	(s) Pression de vapeur
Oxyde De Zinc.	Non applicable	Non disponible	Non applicable
Xylène (Mix).	1.0-7.0%	Non disponible	8.0 mbar
Éthylbenzène.	1.2 -8.0 %	Non disponible	9.3 mbar
1-Méthoxy-2-Propanol.	1.9 - 13.1 %	0,75	11.6 mbar
Zinc Pyrithion.	Non applicable	Non disponible	Non disponible
4-Bromo-2-(4-Chlorophényl)-5- (Trifluorométhyl)-1H-	Non disponible	Non disponible	1,9x10 <sup>-8</sup> Pa
Hydrocarbures En C10, Les Aromatiques, Le Naphtalène	Non disponible	Non disponible	1 Kpa
N-Butanol.	1,4 - 11,3 %	Non disponible	5,6 mbar
Paraffines Chlorées, C14-17 (52%).	Non disponible	Non disponible	0,00027hPa

**9.2. Autres informations**

Aucune information additionnelle

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

En combinaison avec des agents oxydants, matières fortement alcalins et fortement acides, des réactions exothermiques et / ou des réactions explosives peuvent se produire ou vapeurs toxiques peuvent survenir.

**10.4. Conditions à éviter**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques.

**10.6. Hazardous decomposition products**

Monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, L'acide chlorhydrique etc.

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été examinée selon La méthode de l'additivité du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classée pour risques toxicologiques en conséquence. Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Nom de la substance	DL50 Orale	DL50 Dermique	CL50 Inhalation
Oxyde De Zinc.	>5000 mg/kg, Rat	Non disponible.	Non disponible.
Xylène (Mix).	>2000 mg/kg, Rat	>2000 mg/kg, Rat	29 mg/lRat,4h
Éthylbenzène.	>3000 mg/kg, Rat	>5000 mg/kg, Lapin	17,8 mg/lRat,4h
1-Méthoxy-2-Propanol.	4016 mg/kg, Rat	>13300 mg/kg, Lapin	54,6 mg/lRat,4h
Zinc Pyrithion.	269 mg/kg, Rat	>2000 mg/kg, Rat	1,03 mg/lRat,4h
4-Bromo-2-(4-Chlorophényl)-5-(Trifluorométhyl)-1H-Pyrrole-3- Carbonitrile.	28,7 mg/kg, Rat	520-750mg/kg, Cobaye	Non disponible.
Hydrocarbures En C10, Les Aromatiques, Le Naphtalène <1%.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
N-Butanol.	>2000 mg/kg, Rat	>2000 mg/kg, Lapin	>17,76 mg/lRat,4h
Paraffines Chlorées, C14-17 (52%).	>2000 mg/kg (bw), Rat	4000 mg/kg, Rat	Non disponible.

**Conclusion/Résumé**
**Toxicité aiguë**

ETAmélange (Orale) : Aucune donnée spécifique.

ETAmélange (Dermique) : Aucune donnée spécifique.

ETAmélange (Inhalation) : Aucune donnée spécifique.

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**Corrosion/irritation de la peau:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Provoque une irritation cutanée.  
: Méthode: La méthode de l'additivité, aucune donnée d'essai disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Provoque de graves lésions des yeux.  
: Méthode: La méthode de l'additivité, aucune donnée d'essai disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.  
  
: Aucune donnée spécifique sur la sensibilisation respiratoire.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Cancérogénicité:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Toxicité pour la reproduction:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Méthode: Limite de concentration, aucune donnée d'essai disponible.

**Danger par aspiration:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation : L'exposition aux vapeurs peut présenter des risques pour la santé.  
Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.  
Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.  
Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Inhalation : Aucune donnée spécifique  
Ingestion : Aucune donnée spécifique  
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation, rougeur  
Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation, larmolement, rougeur

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats / retardés : Non disponible

**Exposition prolongée**

Effets potentiels immédiats / retardés : Non disponible

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Conclusion/Résumé : Non disponible  
General : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.  
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu  
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu  
Teratogenicity : Aucun effet important ou danger critique connu  
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu  
Fertility effects : Aucun effet important ou danger critique connu  
Autres informations : Non disponible

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**SECTION 12: Informations écologiques**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été examinée suivant la Méthode de la somme des composants du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classée pour risques d'éco-toxicologiques.

**12.1. Toxicité**

Nom de la substance	Résultat - Espèces - Exposition
Oxyde De Zinc.	Ac. EC50/72h - 0,17 mg/l (Algae - Selenastrum Capricornutum), Ac. LC50/48h - 98 ug/l Daphnia magna/Neonate <24u ; Ac. LC50/96h - 1,1 tot 2,5 ppm Oncorhynchus mykiss ; Chr. NOEC/48h - 0,4 mg/L Daphnia magna/Neonate, IC50 - Non disponible
Xylène (Mix).	EC50/48h 1-10 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h - 13.4 mg/l Fathead minnow, IC50/72h
Ethylbenzène.	EC50/48h 1,8-2,4 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h 12,1 mg/l (Pimephales promelas), IC50 - Non disponible
1-Méthoxy-2-Propanol.	EC50/48h 23300 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h 6812 mg/l (Leuciscus Idus), IC50 - Non disponible
Zinc Pyrithion.	EC50/120h - 0,0012 mg/l (Skeletonema costatum), LC50 /96h - 0,0026 mg/l (Pimephales promelas), IC50 - Non disponible
4-Bromo-2-(4-Chlorophényl)-5-(Trifluorométhyl)-1H-	EC50/96h 0,0066 mg/l (Eastern Oysters), LC50/96h 0,013 mg/l (Oncorhynchus mykiss), IC50 - Non disponible
Hydrocarbures En C10, Les Aromatiques, Le	EC50/48h >=3<=10 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h >=2<=5 mg/l (Oncorhynchus mykiss), IC50 - Non disponible
N-Butanol.	EC50/48h 1328 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h 1376 mg/l (Pimephales promelas), IC50 - Non disponible
Paraffines Chlorées, C14-17 (52%).	EC50/48h - 0,006 mg/l (Daphnia magna) ; EC50/96h >3,2 mg/l (Selenastrum capricornutum), LC50/96h >1,0 mg/l (Gammarus pulex) ; LC/96h >5000 mg/l (Alburnus alburnus), IC50 - Non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Conclusion/Résumé : Non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Nom de la substance	LogPow	FBC	Potentiel
Zinc Oxide.	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Xylene (Mix).	3,1	-	Faible
Ethylbenzene.	3,6	1-15	Non disponible
1-Methoxy-2-Propanol.	-0,43	<100	Faible
Zincpyrithione.	0,93	50	Non disponible
4-Bromo-2-(4-Chlorophenyl)-5-(Trifluoromethyl)-1H-Pyrrole-3- Carbonitrile.	3,47	3,2	Faible
Hydrocarbons, C10, Aromatics, <1% Naphthalene.	Non disponible	Non disponible	Non disponible
N-Butanol.	0,88	3,16	Non disponible
Chlorinated Paraffins, C14-17 (52%).	7	<2000 L/kg	Non disponible

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**12.4. Mobilité dans le sol**

Coefficient de répartition sol/eau (KOC)

: Non disponible

Mobilité

: Non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Non disponible

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur sur les déchets et les emballages vides pour la France l'arrêté du 15-07-1994.

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 08 01 11.

Si la préparation est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les emballages ne sont pas bien nettoyés peuvent contenir des vapeurs (tres) inflammables ou explosives.

Autres effets néfastes:

Utiliser adéquatement l'équipement de protection pour l'enlèvement et / ou l'élimination de ce produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**
**Transport conformément aux dispositions du ADR/RID, de l'IMDG et de l'ICAO/IATA.**

	ADR/RID UN 1263	IMDG UN 1263	IATA UN 1263
<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 1263	UN 1263	UN 1263
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Peintures	Peintures	Peintures
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
étiquettes de danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Non
	Risque l'environnement 	Polluant marin: Oui  Substances Polluants Marins: Oxyde De Zinc., Zinc Pyrithion.	
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Numéro d'identification des dangers: 30	EmS: F-E, S-E	

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**Transport dans les locaux de l'utilisateur:**

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.  
S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette peinture anti-salissure a été enregistrée à l'utilisation en France sous le numéro DI-16-04059

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de

\* L'annexe II du règlement (CE) No 1907/2006 et ses amendements.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

* Active ingredients:	Zinc Pyrithion. / CAS 13463-41-7	70g/kg.
	4-Bromo-2-(4-Chlorophényl)-5- (Trifluorométhyl)-1H-Pyrrole-3- Carbonitrile. / CAS 122454-29-9	39g/kg.

\* Note: Les valeurs indiquées sont basées sur des calculs théoriques. Les valeurs réelles peuvent différer.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

**SECTION 16: Autres informations**

**Ce produit est classifié et étiqueté selon (EC) No.1272/2008.**

**Raisonnement:**

H226	Mesuré
H302	Méthode de la somme des composants (ETA)
H315	La méthode de l'additivité
H318	La méthode de l'additivité
H362	Limite de concentration
H373	Limite de concentration
H400	Méthode de la somme des composants
H410	Méthode de la somme des composants

**Abréviations et acronymes:**

ADR	: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
BCF	: FBC - Facteur de bioconcentration
CLP	: Classification Labelling Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008]
DNEL	: Dose dérivée sans effet
IATA	: Association internationale du transport aérien
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
Kow	: Coefficient de partage octanol-eau
LC50	: CL50 -Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	: DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	: Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises)
STOT	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

**SEAJET 038 TAISHO**

Code de produit: 630VR - Version 3 - Date de la révision: 23-10-2017

**Texte complet des H-abrégées en section 3.2.:**

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H300 Mortel en cas d'ingestion.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H372\*\* Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373-(\*\*) Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (organes de l'ouïe).
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Amendements: 23-10-2017, §2,3,8,9,11,12&16**

Ce produit ne contient pas de composés organostanniques qui agissent comme biocides, et est conforme à la "Convention internationale sur le contrôle des systèmes nuisibles d'antislissure sur les navires, adoptée par l'OMI en octobre 2001 (document OMI AFS/CONF/26)".

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.